

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/318

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la SA ILEO- EAU DE LA MEL en date du 19/10/2023,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de BAC à terrasser (la barre ne passe pas) au 280 avenue de la Rénovation, à SAINGHIN-en-WEPPE, par la SA ILEO – EAU DE LA MEL – 26 RUE Van Hende (59000) LILLE, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules au droit des travaux. **Cela à partir du 02 novembre 2023 et pour une durée de 15 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la SA ILEO –EAU DE LA MEL.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

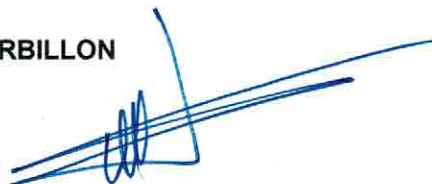
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la SA ILEO – EAU DE LA MEL,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 19 octobre 2023

Le Maire

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.